



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Service environnement et littoral
Service de l'environnement et du littoral
Bureau police de l'eau
35 rue de la Vallée
80 000 Amiens

Dossier suivi par : Nadia SGHIR
Tel : 03 64 57 24 68
Du lundi au vendredi entre 09h et 11h
Mail : ddtm-sel-bpet@somme.gouv.fr

**FORMULAIRE DE DECLARATION
DE RETOURNEMENT / DEPLACEMENT DE PRAIRIES PERMANENTES**

Le présent formulaire concerne les exploitants agricoles souhaitant convertir ou déplacer des prairies permanentes situées en dehors des zones relevant d'un régime d'interdiction ou d'autorisation au titre de la réglementation environnementale (zone humide, aire d'alimentation ou périmètre de protection de captage, sol dont la pente est supérieure à 7 %, zone Natura 2000, aménagement foncier).

Identification du demandeur

Nom, prénom ou Raison Sociale :

N° PACAGE :

Adresse :

Tél. : Mail :

Je déclare retourner les prairies permanentes désignées ci-dessous :

**Identification des prairies permanentes
faisant l'objet de la déclaration de retournement**

N° PACAGE du détenteur pour la campagne 2019 (1)	N° d'îlot + N° de parcelle (2)	Section et numéro de la parcelle cadastrale	Surface graphique totale (en ha)	Commune de localisation de la parcelle	Surface de prairie à retourner (en ha) (3)
Total de la surface à retourner					

(1) à renseigner si la parcelle était déclarée par un tiers

(2) tel que renseigné dans la déclaration PAC 2019

(3) Si la demande ne concerne qu'une partie de la parcelle, joindre un extrait du RPG en détournant en rouge la surface concernée

Fait à, le ____ / ____ / _____

Signature :